



CONSEIL MUNICIPAL DE VIRECOURT

SEANCE DU 10 septembre 2021 A 20 H 30

SOUS LA PRESIDENCE DE M. Yves THIEBAUT

MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRECOURT

Conseillers présents : Mesdames WENDLING Isabelle, RICHARD Rachel, Mrs ROLIN Jean-Christophe, THIEBAUT Yves, WENDLING Emmanuel, DENIS Ludovic, MARIN Jean-Louis, PERRIN Philippe,

Absent : GERARD Alexandra, BAGARD Alain excusés

Secrétaire de séance : Madame WENDLING Isabelle

Nombre de conseillers présents 8 sur 10 en exercice, le Quorum est atteint.

Convocation le premier septembre 2021

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR

- présentation et choix des devis pour la construction de la halle près de la gare et demande de subvention au conseil régional
- présentation et choix des devis pour la réhabilitation du terrain de jeux et demande de subvention au conseil régional (envoi devis ultérieurement)
- détermination du montant du loyer du 10 rue des Terres Rouges après aménagement d'une pièce supplémentaire et présentation candidature locataire
- demande de subvention école de musique du saintois
- questions diverses

En préambule le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Délibération pour la prise de compétence assainissement de la Communauté de Commune CC3M
- Reprise du repas des anciens en association avec la commune de BAYON, participation financière et physique
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Présentation du RPQS
- Subvention BENGALA manifestation Octobre Rose

PRESENTATION ET CHOIX DES DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE PRES DE LA GARE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Le Maire présente les devis pour la construction de la halle près de la gare qui permettra d'offrir aux habitants un lieu de rassemblement convivial et la vente de produits locaux, les usagers du parking de la gare à proximité pourront également profiter de cette offre.

	Aménagement plate forme	Charpente	Montage
COLAS	36 550.00€ H.T.		

THIRIET	43 500.00€ H.T.		
KITBOIS.COM		7 250.00	
ROLLIN FRERES		13 659.09	
PAULY			14791.80
MOREL			17349.80

Le conseil municipal approuve :

- Le projet de la construction d'une halle de convivialité.
- Le choix des entreprise Colas pour l'aménagement génie civil mieux disant, ROLLIN Frères pour la structure, pour la conception et l'emploi de bois locaux, et La société MOREL pour le montage de la structure
- Le plan de financement ci-dessous
67 558 € - 47 290 € de subvention FEADER soit **20 268 €** en reste à charge + **1931 €** de reste à charge de TVA soit **22 199 €**
- Et autorise le maire à solliciter une demande de subvention auprès du conseil régional dans le cadre du plan de relance FEADER pour donner suite à l'appel à projet Soutien aux services de base en milieu rural pour la création et le développement d'infrastructures et d'équipements en faveur des services à la population.

PRESENTATION ET CHOIX DES DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEU ET DE DETENTE POUR TOUS LES AGES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Le maire présente au conseil les devis pour la réalisation d'une aire de jeu pour toute la population, afin d'améliorer l'attractivité détente et sport sur le village, d'autant plus qu'un projet de 35 logements est prévu dans le nouveau PLU

	Mise en forme du terrain et clôture	Mobilier	Plantations
PAUCHARD	40 290 € H.T.		
COTTEL	24 006 € H.T.		
PAUCHARD		14 690 €	
SADT		13 497€	
PAUCHARD			6 388,97€
PEPINIERES CUNY			551.83€

Après en avoir délibéré le conseil :

- Approuve le projet d'aménagement d'une aire de jeu et de détente
- décide de retenir l'entreprise COTTEL pour la mise en forme du terrain et clôture et SATD pour le mobilier et PEPINIERES CUNY pour la plantation.
- Approuve le projet de financement ci-dessous :

- Mise en forme du terrain et clôture	24 006.00€
Mobilier	13 497.00€
Plantations	551.83€
Total dépenses h.t.	38 054.83 €
Subvention FEADER	26 113.00 €
Autofinancement	11 941.83€

- Et autorise le maire à solliciter une demande de subvention auprès du conseil régional dans le cadre du plan de relance FEADER pour donner suite à l'appel à projet Soutien aux services de base en milieu rural pour la création et le développement d'infrastructures et d'équipements en faveur des services à la population.

DETERMINATION DU LOYER DU 10 RUE DES TERRES ROUGES ET CHOIX DU LOCATAIRE :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de demander un loyer de 320 € pour l'occupation de l'appartement 10 rue des terres rouges et accepte de le louer à Madame GERARDOT Christine, personne seule et en situation de handicap.

SUBVENTIONS :

1. Ecole de Musique du saintois :

La commune de VIRECOURT accorde une subvention égale à 40 € par enfant en âge scolaire pratiquant une activité sportive ou culturelle, toutes fois cette subvention n'est accordée qu'une fois et favorablement à l'association du territoire.

2. Les BENGALA :

A l'occasion d'**octobre Rose** l'association bayonnaise des BENGALA organise une manifestation dont les bénéfices sont intégralement au bénéfice d'**octobre Rose** et demande pour l'organisation une aide de 100 € sous forme de subvention.

Le conseil accepte d'accorder 100 € pour cette manifestation

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE :

Le maire présente l'offre d'adhésion a la fondation du patrimoine, qui soutient l'entretien des bâtiments patrimoniaux, et aide aux projets d'entretien.

Le conseil accepte d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation de 55€ annuels, correspondant aux strates de notre population

PRESENTATION RPQS :

Le maire présente les **RPQS** de l'eau et de l'assainissement, produits par le **SIEA BV**, outre la potabilité de l'eau délivrée, le RPQS assainissement montre un bon fonctionnement de la station d'épuration.

Les prix facturés au M³ pour une facture de 120 M³ sont respectivement pour l'eau de **2.62 €** et de **3,66 €** en 2019.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CC3 M :

Le maire présente les dernières conditions liées au transfert de compétence de l'assainissement à la communauté de commune et en particulier les dernières conditions de convergence tarifaires des communes, qui contrairement à la première étude de convergence, nous n'avons plus de montée, mais au contraire nous baissons progressivement jusqu'à atteindre le tarif commun en 2026. Il a été ajouté à la délibération le texte suivant :

Le Conseil Municipal de VIRECOURT après avoir délibéré et à condition que les tableaux de convergence tarifaire part fixe et part variable présentés à la Conférence des Maires du 08/09/2021 soient mis en place, et qu'une convention concordante soit signée entre le SIEA BAYON VIRECOURT et la CC3M convention relative au transfert d'excédents et de la réalisation des travaux programmés sur les communes de BAYON et VIRECOURT, respectivement rue des évelottes à BAYON pour une estimation de 180 000 € h.t. et rue de la petite Fontaine à VIRECOURT pour une estimation de 90 000 h.t. € .

VOIR EN PJ TEXTE COMPLET

REPAS DES ANCIENS :

La commune de BAYON, prévoit d'organiser cette année, le repas des anciens, qui par le passé était traditionnel, cela avait été abandonné lors de la précédente mandature, et relancé en 2020, malheureusement la COVID 19 en a décidé autrement, Bayon relance cette manifestation cette année, et prévoit d'organiser un repas le Dimanche 21 Novembre à la salle GAUDEL.

Le conseil accepte de faire participer nos anciens à ce repas, en accepte le partage des frais au prorata des participants, au moins trois personnes du conseil se proposent d'assurer le service revenant à la commune de VIRECOURT.

QUESTIONS DIVERSES :

Le problème du lotissement de la corvée noire est abordé. Actuellement le propriétaire du foncier est disposé à ce que cela se fasse, mais aucun accord n'est encore trouvé avec un investisseur.

1. La commune de VIRECOURT pour son développement a intérêt à ce que ce lotissement voit le jour, au moins pour sa première tranche comprise entre le Chemin des Chinois et le Chemin du Reversat. Si l'on veut que cela progresse nous devons nous même chercher une solution.
2. Le conseil trouve le nombre de parcelles exagéré, trop peu de foncier pour construire. Nous sommes tenu compte tenu de la proximité de la gare d'y créer 30 logements (22 logements hectare), pour rendre plus attrayante cette zone nous sommes contraints de faire un petit collectif communal, ce qui libérerait de l'espace pour créer des terrains de entre 400 et 700 m²

La séance est levée à 23 h 15

NOM	PRENOM	SIGNATURE
-----	--------	-----------

BAGARD	ALAIN	Absent excusé
DENIS	LUDOVIC	
GERARD	ALEXANDRA	Absente excusée
MARIN	JEAN-LOUIS	
PERRIN	PHILIPPE	
RICHARD	RACHEL	
ROLIN	JEAN-CHRISTOPHE	
THIEBAUT	YVES	
WENDLING	EMMANUEL	
WENDLING	ISABELLE	